



Communauté de Communes  
Des Rives du Haut-Allier



# Utilisation des voiries pour l'exploitation des bois

## État des lieux PRÉALABLE au chantier d'exploitation de bois

Commune de .....  
représentée par .....(nom, prénom, fonction)

Suite à l'annonce du ..... (date) du maître d'œuvre.....  
représenté par .....(nom, prénom, fonction)

Pour les travaux situés .....  
.....(nom du lieu dit, n° de la parcelle, nom de chemins concernés)  
prévus à partir du ..... et dont la date prévisionnelle de fin est .....

N° tronçon ou partie	Revêtement <i>(rayer les mentions inutiles)</i>	Observations	Consignes particulières <i>(de la commune ou de l'entreprise)</i>
	Goudronné Empierré Terrain naturel		
	Goudronné Empierré Terrain naturel		
	Goudronné Empierré Terrain naturel		
	Goudronné Empierré Terrain naturel		
	Goudronné Empierré Terrain naturel		

Le cas échéant, documents annexés (plans, photos, remarques particulières...) :  
.....  
.....

Fait à ....., le.....

Pour le donneur d'ordre,

Pour la commune,

Coordonnées (tél.) des représentants :

- de la commune :
- du maître d'œuvre :





Communauté de Communes Des Rives du Haut-Allier



# Utilisation des voiries pour l'exploitation des bois État des lieux POSTÉRIEUR au chantier d'exploitation de bois

N° tronçon ou partie (cf. état préalable)	Observations	Consignes particulières* (de la commune ou de l'entreprise)

\* Exemple de consigne particulière après remise en état si besoin est : fermeture temporaire, etc.

La réception du chantier est prononcée s'il n'y a aucune réserve sur la dégradation des ouvrages, sur une nécessité de remise en état d'un tronçon ou sur le repli des installations. En cas de dégâts, un accord est recherché pour remettre la voirie en état. Les modalités de règlement du litige sont mentionnées sur l'état des lieux contradictoire.

Le cas échéant, réception différée pour les motifs suivants :

  
  
  
  

Délai de remise en état des infrastructures :

Réception du chantier prononcée le .....

Fait à ....., le.....

Pour le maître d'œuvre,

Pour la commune,

